



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-044

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2023

Sommaire

Ministère de la Justice / Direction des ressources humaines et des relations sociales

75-2023-01-04-00027 - Arrêté du 4 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Centre Pénitentiaire de Paris-la Santé (2 pages)

Page 3

75-2023-01-05-00004 - Arrêté du 5 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (2 pages)

Page 6

Ministère de la Justice

75-2023-01-04-00027

Arrêté du 4 janvier 2023
portant nomination des membres au comité
social d'administration spécial du Centre
Pénitentiaire de Paris-la Santé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 4 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Centre Pénitentiaire de Paris-la Santé

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du Centre Pénitentiaire de Paris-la Santé les personnes suivantes :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
FO	Erwan SAOUDI	Ingrid DURIMEL
	Joachim ALLAIS	Jessy CATORC
	Dimitri FANNIS	Daniel BERVIN
UFAP	Nadia LABIOD	Jeff SAINT-FORT
	Mickael GIRARD	Anais RATS

Dans le cadre de la formation spécialisée du CSA siégeant spécifiquement sur les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, l'UFAP a désigné d'autres membres que ceux siégeant au CSA :

Syndicat	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FO	Erwan SAOUDI Joachim ALLAIS Dimitri FANNI	Inyid DURIMEL Jessy CATORC Daniel BERVIN
UFAP	Billel ELAFANI Camille DOMEN	Ruddy RICOU Gennel ROLLE

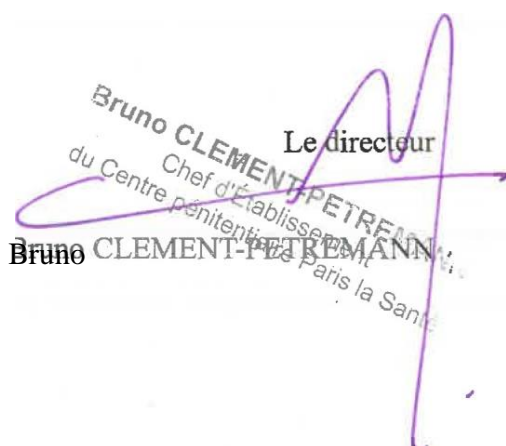
Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris-la Santé est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 4 janvier 2023


Le directeur
Bruno CLEMENT-PETREANNI
Chef d'établissement
du Centre pénitentiaire de Paris la Santé

Ministère de la Justice

75-2023-01-05-00004

Arrêté du 5 janvier 2023

portant nomination des membres au comité
social d'administration spécial du Service
Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 5 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris

Le directeur,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris les personnes suivantes :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
CGT	Candice JEOFFROY Juliette MURRAY	Laure COSSALTER Mickaël GUIMARD
UFAP	Catherine DOUGLAS	Eddy RUART

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5 janvier 2023

Le Directeur

Yannick LE MEUR

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes, positioned below the name Yannick LE MEUR.